

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2173

DANS CE NUMÉRO

Edition du
07 août 2017

PV2020: les détracteurs bien tranquilles d'Alain Berset (Yvette Jaggi)

Les grandes entreprises et les milieux économiques sont loin d'être unis dans l'opposition à Prévoyance vieillesse 2020

Ceux qui cherchent à diviser en jouant le deuxième pilier contre l'AVS (Jean-Daniel Delley)

Le jeu dangereux de l'industrie financière

Neuchâtel, potions amères (Jean-Pierre Ghelfi)

Riche passé qui laisse un fond solide, difficultés présentes, notamment pour l'aménagement des structures hospitalières

Comprendre les enjeux de la mobilité (Michel Rey)

Un ouvrage didactique et stimulant

Le Musée Jenisch met en valeur l'estampe en couleur (Pierre Jeanneret)

L'institution veveysanne expose un florilège de lithographies françaises de la fin du 19e siècle

Expresso

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

PV2020: les détracteurs bien tranquilles d'Alain Berset

Les grandes entreprises et les milieux économiques sont loin d'être unis dans l'opposition à Prévoyance vieillesse 2020

Yvette Jaggi - 06 août 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31831>

Le 17 mars dernier, la loi sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (PV2020) fait un score relativement serré en votation finale au Conseil national: 100 oui contre 93 non avec 4 abstentions d'élus sans doute en désaccord avec la consigne de refus de leur groupe. Car, pour certains élus bourgeois, le projet PV2020 représente bel et bien un [compromis acceptable](#). Ce dont témoigne un [comité](#) bien étoffé d'élus et de personnalités bourgeoises de toute la Suisse en campagne pour le double oui.

Ignorant les avis nuancés, les opposants annoncent d'emblée une [lutte acharnée](#). Or, à sept semaines du scrutin populaire, la campagne se poursuit sur le mode discret qui aura prévalu durant tout le printemps et le début de l'été. Plus surprenant encore, les opposants à la réforme des retraites, libéraux-radicaux notamment, «[se sentent lâchés par l'UDC](#)» qui se révèle un associé peu fiable.

Certes, l'essentiel des préparatifs a été fait: le développement d'un argumentaire, la création d'un site se réclamant d'une [Alliance des générations](#) et la constitution d'un comité éponyme composé d'élus et de représentants d'organisations économiques. Mais l'ensemble de l'opération «*Sus à la*

pseudo-réforme» garde quelque chose d'inachevé. De toute évidence, les opposants peinent à sortir de leur réserve, pour ne pas dire de leur passivité.

Une alliance de circonstance

Ainsi du [comité](#) de la fameuse Alliance, dont la représentativité laisse à désirer: sur les quelque 380 membres issus de 25 cantons, on trouve tout juste 44 «*latins*» dont trois Tessinois (y compris Ignazio Cassis), 19 Vaudois (dont Isabelle Moret, mais pas Jacqueline de Quattro) et zéro Jurassien. Avec 68 membres, Schwyz est le canton le plus présent, devant Zurich (43), Argovie (28) et Berne (24). Les élus de l'UDC sont en nombre, mais seuls trois conseillers nationaux alémaniques, relativement peu connus du public, s'adresseront aux citoyens: le Schwyzois Alex Kuprecht (SZ) ainsi que les Bâlois Thomas de Courten et Sébastien Frehner, ce dernier principal signataire des textes postés sur le site dédié. Les autres parlementaires fédéraux et cantonaux pourront se contenter de faire de la figuration.

Seule organisation économique faitière bien représentée dans le comité, l'Union suisse des

arts et métiers a délégué la plupart de ses présidents cantonaux et divers responsables professionnels, rejoints par les représentants de l'hôtellerie et de la restauration dans les cantons touristiques.

L'[Union patronale suisse](#) a élaboré son propre argumentaire anti PV2020. Auquel plusieurs fédérations patronales romandes n'adhèrent pas: le Centre patronal vaudois comme la [FER genevoise](#) préconisent l'acceptation des deux volets de PV2020 inscrits à l'agenda des votations fédérales du 24 septembre prochain et se retrouvent sur le plan national sous la bannière du [comité bourgeois pour le double oui](#).

Economiesuisse et l'Union suisse des paysans sont absents, ce qui peut s'expliquer: la première s'occupe principalement d'affaires internationales et la seconde défend les intérêts du secteur agricole - plutôt favorable à la réforme proposée...

Grandes entreprises en mode prudence

Au niveau des plus grandes entreprises elles-mêmes, la dispersion le dispute à la discrétion.

Selon une récente [enquête](#) menée par la *NZZ am Sonntag* auprès des 25 plus gros employeurs de Suisse, les compagnies d'assurances Axa Winterthur et Helvetia ainsi que la société Roche et la Migros soutiennent ouvertement le projet de réforme énergiquement défendu par le conseiller fédéral Alain Berset. L'autre géant orange (Coop), qui s'était d'abord aligné sur l'Union patronale, a finalement rejoint le groupe des neutres comprenant la Bâloise, Raiffeisen, Swisscom et Swiss Life. Les 16 autres sociétés contactées ont préféré ne pas donner de réponse - sans doute

pour ménager l'opinion de leur clientèle.

Parmi ces abstentionnistes se retrouvent notamment ABB et Schindler, La Poste et les CFF, Nestlé et Novartis, la Zurich assurances et Swiss Re ou encore Credit Suisse et UBS.

On connaît les études dénonçant la «*dérive financière*» de l'AVS diffusées par UBS. Elle conserve ses [critiques](#) et ne manque pas d'ajouter qu'on ne fera pas l'économie d'un relèvement de l'âge de la retraite, augmentation de l'espérance de vie moyenne oblige. Mais au final l'opinion de la plus grande banque de Suisse est nuancée,

estimant que le projet de réforme PV2020 «*a constitué une étape essentielle vers un financement durable*» du premier pilier et que l'on est «*sur la bonne voie*».

Au total, la campagne en vue de la votation populaire du 24 septembre prochain n'a toujours pas la vigueur promise. La fin des vacances devrait sonner la cloche de son démarrage. Peut-être qu'à ce moment-là, le débat s'animerait aussi sur Facebook, où la page de [l'Alliance](#) du double non est prise entre les deux feux de [l'alliance de gauche](#) et de [l'alliance bourgeoise](#) pour le double oui.

Ceux qui cherchent à diviser en jouant le deuxième pilier contre l'AVS

Le jeu dangereux de l'industrie financière

Jean-Daniel Delley - 03 août 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31824>

Depuis quelques mois se succèdent des études qui sèment le doute sur la solidité financière de l'AVS. A terme, les rentes du premier pilier ne seraient plus assurées et les retraités actuels vivraient aux crochets des jeunes générations.

Cette offensive menée par l'industrie financière s'inscrit dans la stratégie de défense de la prévoyance professionnelle (deuxième pilier) et privée (troisième pilier). Dès sa

naissance en 1947, l'AVS s'est vue confrontée à l'opposition des milieux économiques impliqués dans la gestion des deuxième et troisième piliers et de leurs relais politiques ([DP 2169](#)). Une opposition qui perdure puisque l'amélioration des futures rentes AVS - la première depuis 40 ans - constitue le principal enjeu de la votation du 24 septembre prochain.

La dernière [étude](#) en date publiée par UBS pousse le

catastrophisme à son paroxysme. Les auteurs partent de l'hypothèse qu'aucun apport additionnel ne viendra compléter le financement de l'AVS pour les habitants actuels de la Suisse jusqu'à leur décès. Sur cette base, ils calculent un défaut de financement à hauteur de 173% du PIB, à savoir 1'000 milliards de francs, à partir de prévisions maison de l'évolution des taux d'intérêt, de l'inflation, de la productivité, de l'immigration et de la démographie jusqu'en

2050 et au-delà.

On sait le peu de crédibilité de telles prévisions à long terme. En 1978, l'Office fédéral des assurances sociales prévoyait un déficit d'un milliard de francs du compte AVS pour 1990. Compte qui s'est soldé en réalité par un bénéfice de près de deux milliards. En 1995, le groupe de travail interdépartemental IDA-FISO annonçait des chiffres rouges pour 2007 ([Rapport](#), p. 24), année qui a affiché un solde positif de 1,5 milliard.

Bref, ces prévisions au long cours ne disent rien de sérieux sur la solidité financière de l'AVS. Elles ne servent qu'à diffuser des craintes infondées qui elles-mêmes serviront à justifier des mesures d'austérité. Le projet Prévoyance vieillesse 2020 (PV 2020), plus modestement mais aussi plus solidement, se contente d'assurer le financement du système pour le moins jusqu'en 2030. D'ici là, il sera bien temps de

remettre l'ouvrage sur le métier compte tenu des paramètres de l'époque. L'AVS, grâce au système de répartition, est d'une grande souplesse technique. C'est un blocage politique, ce sont les échecs en votation populaire de propositions totalement déséquilibrées par la droite qui ont empêché toute réforme au cours des vingt dernières années.

Tout au contraire, les données financières de la prévoyance professionnelle parlent un langage clair. Elles expliquent l'acharnement déployé par les adversaires de PV 2020 contre la modeste revalorisation des rentes AVS. Il s'agit de défendre le périmètre d'un terrain, le deuxième pilier, qui constitue un enjeu de taille pour l'industrie financière ([DP 2169](#)). Car la fortune accumulée par ce pilier dépasse aujourd'hui les mille milliards de francs. Une fortune dont la gestion rapporte annuellement plus de

3.5 milliards aux banques, fonds de placements et autres gestionnaires de fortune. A quoi s'ajoutent les frais administratifs des 1'800 caisses de pension (900 millions) et les bénéficiaires des sociétés d'assurance gérant l'épargne de 40% de tous les salariés (environ 600 millions).

L'opposition à l'amélioration des rentes AVS exprime d'abord une aversion à l'égard du principe de solidarité à la base de cette assurance. Plutôt que de renforcer cette assurance, les opposants privilégient les solutions individuelles de la prévoyance professionnelle et privée et leurs juteux marchés. Toutes leurs autres critiques, notamment la prétendue spoliation des jeunes générations qu'induirait Prévoyance vieillesse 2020, alors que la correction prévue du taux de conversion vise précisément à remédier à un défaut actuel, ne visent qu'à détourner l'attention des véritables intérêts en jeu.

Neuchâtel, potions amères

Riche passé qui laisse un fond solide, difficultés présentes, notamment pour l'aménagement des structures hospitalières

Jean-Pierre Ghelfi - 01 août 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31818>

C'est une histoire un peu triste et même désolante. Elle concerne le canton de Neuchâtel.

Sa superficie n'est pas très

grande, tout comme le nombre de ses habitants. Il a un lac très étendu qui est le plus grand entièrement sur le territoire suisse. Avec sans surprise, un littoral le long duquel on peut

voir nombre de maisons dites de maîtres dont l'existence doit probablement quelque chose à l'intérêt que le roi de Prusse avait en son temps accordé à ce qui était sa principauté. Il a

aussi deux vallées et également deux villes dans ce que nous appelons les Montagnes.

Et pas n'importe quelles villes! Le Locle et La Chaux-de-Fonds ont été le berceau de l'horlogerie qui a rayonné dans le monde entier et a fait d'elles, forcément, des villes ouvrières. Ces activités industrielles leur ont apporté durant des décennies un puissant dynamisme et une relative aisance financière, aussi bien privée que publique. Par exemple, s'est créé en 1944, dans ce qu'on appelle la «*métropole horlogère*», le [Club 44](#), qui a reçu la visite de nombre de célébrités de toutes disciplines - un club par ailleurs sexiste puisque, jusqu'en 1970, seuls les hommes étaient admis à fréquenter les conférences du jeudi soir.

La Chaux-de-Fonds rappelle souvent qu'elle est la troisième plus grande ville de Suisse romande. Elle s'est développée selon un urbanisme particulier à l'image d'un grand damier, dont l'intérêt est tel qu'il a été classé au patrimoine mondial de l'Unesco. On ne sera pas surpris que Charles-Edouard Jeanneret-Gris, dit Le Corbusier, y soit né en 1887 et y ait fait ses premières armes avant d'aller s'installer à Paris alors qu'il avait 30 ans.

C'est dans cette ville qu'est né, également en 1887, Frédéric Louis Sausser qui prit, entre autres, le nom de plume de Blaise Cendrars. Il la quittera déjà à l'âge de 17 ans pour se rendre en Russie, puis aux

Etats-Unis, puis en France, puis...

Et n'oublions pas la naissance, en 1891, de Jules Humbert-Droz d'abord militant révolutionnaire communiste parti pour Moscou en 1919 et revenu en 1935 après que Staline lui a dit «*Allez au diable!*» Il s'est inscrit ensuite au parti socialiste et devint secrétaire du PSS, et aussi militant pacifiste.

Le droit d'être fiers

C'est là, à n'en pas douter, un très riche héritage dont les habitants des Montagnes ont légitimement le droit d'être fiers. Au cours de cette période bénie (c'est une expression), le Haut ouvrier pouvait regarder de haut (c'est le cas de le dire, et il s'en privait rarement) un littoral jugé à son goût un peu trop intellectuel (l'Université y est implantée) et supposé encore trop aristocratique (ce qui est un vice rédhibitoire).

Mais le temps a passé. L'industrie horlogère a essaimé, ses marques les plus prestigieuses sont maintenant établies ailleurs que dans les Montagnes et la plupart de celles qui y subsistent ont été rachetées par des personnes ou plus souvent par des sociétés venues d'ailleurs. La mondialisation est passée par là.

L'économie du pays s'en trouve transformée. Elle se développe désormais plutôt sur le plateau entre Zurich et Genève, en passant bien sûr par Berne et par Lausanne. Le canton

agricole que fut Fribourg se trouve sur cet axe et bénéficie d'un effet d'entraînement alors que Neuchâtel est repoussé aux marges, ce qui explique, en partie, pourquoi il parvient à cumuler un taux de chômage élevé et une lourde charge fiscale.

Bref, le canton de Neuchâtel n'est pas au mieux de sa forme. Une récente émission de [Temps Présent](#) le rappelait. Il serait toutefois un peu exagéré d'affirmer que tout va de mal en pis. Plusieurs centres de recherche - en particulier le Centre suisse d'électronique et de microtechnique ([Csem](#)) - regroupés au sein de [Microcity](#), attestent d'un dynamisme certain. Mais, problème, les travaux qui y sont accomplis permettent le développement de nouvelles activités... pour beaucoup ailleurs que dans le canton!

Comment réorganiser les hôpitaux?

Cerise amère sur le gâteau, Neuchâtel se déchire depuis quelques années sur la question hospitalière, ou, plus précisément, sur la question de savoir si et comment il doit réorganiser ses activités hospitalières.

Rappel. Les sept hôpitaux que comptait le canton ont été réunis au sein d'une structure unique en 2005 (projet approuvé alors par 75% des suffrages) en particulier parce que globalement leurs coûts par habitant figuraient parmi les plus élevés du pays. Sont venues se greffer au début de

cette décennie de nouvelles dispositions de la loi sur l'assurance-maladie, notamment celle qui permet le libre choix de l'hôpital dans lequel les patients veulent être traités et celle qui introduit le concept de concurrence entre les établissements: la saine émulation devant permettre une réduction des coûts ou du moins un ralentissement de leur croissance, comme chacune devrait maintenant le savoir et comme chacun peut l'observer avec l'augmentation à peine perceptible des primes d'assurance-maladie...

Aux changements qui viennent d'être mentionnés, il convient d'attacher une attention au moins aussi grande à l'évolution des techniques médicales qui se traduit par une augmentation constante des traitements ambulatoires, une réduction de la durée des séjours stationnaires dans les hôpitaux, une spécialisation toujours plus marquée et la création de cabinets de groupe qui se substituent progressivement aux médecins de famille.

Et n'entrons pas trop dans le détail des effets du vieillissement de la population - dans une trentaine d'années il y aura 50 retraités (contre 30 actuellement) pour 100 personnes actives - avec ses répercussions sur les techniques médicales, les institutions de soins aigus et gériatriques, la création et l'adaptation de logements et le financement de ces transformations inéluctables.

Le feu aux poudres

En ayant en tête ces éléments, et quelques autres encore, le Conseil d'Etat, suivi par le Grand Conseil, a proposé de créer un hôpital cantonal dans le Bas à même de couvrir quelque 80% des besoins sanitaires de la population (les 20% restant étant pris en charge par des cliniques privées ou, pour les cas les plus lourds, par les hôpitaux universitaires de Berne, Lausanne ou Genève). Le Haut se voyait attribuer un hôpital de réadaptation (incluant une policlinique ouverte en continu) qui paraît répondre assez bien aux besoins d'une population vieillissante.

Sitôt connues, ces intentions ont mis le feu aux poudres dans le Haut qui s'est considéré comme déclassé et dévalorisé. Est partie de là une initiative pour «*deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires*» qui a été approuvée, en février dernier, par 52% des votants, grâce à un soutien remarqué de quatre cinquièmes de oui dans le Haut.

Disons les choses simplement, c'est-à-dire en évitant de faire dans le psychodrame: le canton n'a pas les moyens - déjà que ses finances sont en piètre état - de s'offrir ce qui est demandé par l'initiative. Les masses critiques ne seront pas atteintes dans l'hôpital du Haut comme c'était déjà le cas antérieurement de sorte que certaines activités - entre autres l'unité de soins intensifs - ont dû être regroupées dans

le Bas.

L'absence de masse critique signifie que des formations de médecins-assistants ne pourront pas être validées par les instances médicales compétentes au niveau national et que des médecins renonceront à travailler dans le Haut, par exemple parce qu'ils devraient assurer des permanences un week-end sur deux, alors que c'est un week-end sur trois ou sur quatre dans un hôpital ayant précisément lesdites masses critiques et donc mieux doté en personnel. Deux hôpitaux autonomes signifient aussi deux administrations distinctes pour assurer leur gestion; il serait surprenant que leurs coûts soient moindres qu'avec l'organisation proposée par le Conseil d'Etat.

Cousue de fil blanc

Quant à la complémentarité constamment mentionnée par les initiants, elle concerne principalement la collaboration avec les cliniques privées ([Genolier](#)). Hypothèse pour le moins hardie quand on sait que ce groupe financier ne cache pas son objectif de prendre aux établissements publics autant de cas que possible - évidemment des cas plutôt simples et rentables, en particulier en orthopédie, et de laisser les cas plus compliqués et moins rentables aux établissements publics.

Un indice, voire une preuve, que telles sont effectivement ses intentions? Genolier n'a pas hésité à faire barrage à

l'aménagement de salles d'opération prévues par un groupe d'ophtalmologues (Centre neuchâtelois d'ophtalmologie, [CNO](#)). La raison de cette attitude est cousue de fil blanc: éviter de perdre des cas rentables que pratiquaient dans ses locaux plusieurs des médecins maintenant réunis dans CNO.

Ainsi, un groupe financier privé a tenté de s'opposer à des projets de médecins eux aussi privés. Ce constat augure bien, à n'en pas douter, de la complémentarité préconisée entre établissements publics et privés!

L'idée portée par l'initiative renvoie à des conceptions, pratiques et techniques médicales dépassées. C'est un

peu comme si l'initiative avait demandé le maintien des médecins de famille parce qu'ils constituent une solution préférable à celle des cabinets de groupe ou des polycliniques. Tout en oubliant qu'il y a de moins en moins de médecins de famille et que d'ici peu il n'y en aura plus.

(A suivre)

Comprendre les enjeux de la mobilité

Un ouvrage didactique et stimulant

Michel Rey - 30 juillet 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31810>

Faut-il penser les transports pour qu'ils soient les plus rapides possible? Le péage urbain modifie-t-il les comportements de mobilité? La disponibilité de places de stationnement a-t-elle un effet sur l'usage de la voiture?

Ces trois questions font partie d'une dizaine d'interrogations posées dans un ouvrage collectif récent, [La mobilité en questions](#). Pour chaque thème, les auteurs font le point sur les aspects théoriques, présentent et commentent les «*bonnes pratiques*», tant en Suisse qu'à l'étranger. Facile d'accès, l'ouvrage fournit beaucoup d'informations, dont une vaste bibliographie, utiles à celles et ceux qu'intéressent les politiques de transport et de mobilité.

Des politiques de la vitesse sélectives

L'accroissement de la vitesse a constitué pendant longtemps l'une des principales priorités des politiques de transport (A. Audikan et S. Binder). Grâce à une vitesse plus élevée, de nouveaux territoires ont été rendus accessibles. Cela s'est traduit par un choix de localisation plus large en faveur des entreprises et des ménages.

Aujourd'hui la politique d'investissement en matière de transport, comme l'a montré le débat de 2014 en Suisse sur le financement de l'infrastructure ferroviaire, est bien plus orientée vers la résolution de problèmes de capacité et de cadencement.

Qui plus est, en milieu urbain,

les autorités locales semblent de plus en plus enclines à adopter des mesures de limitation de la vitesse du transport individuel motorisé. Les politiques de la vitesse deviennent de plus en plus sélectives et gagnent en sophistication. Elles prennent en compte d'autres éléments comme le confort, le cadencement, la flexibilité et sécurité des déplacements. Deux mesures sont privilégiées: les limitations de vitesse ainsi que les aménagements urbains.

Une nouvelle route ne supprime pas les embouteillages

Le temps consacré aux déplacements constitue un facteur essentiel pour comprendre les problèmes de mobilité et de transport. Se

déplacer prend du temps et un individu rationnel cherche à minimiser le temps passé dans les transports. Faut-il alors construire plus de routes pour limiter les embouteillages (M. Bierlaire et D. Baehler)?

Pour ces auteurs, l'ajout d'une nouvelle infrastructure de transport ne permet pas systématiquement de diminuer les congestions. Développer l'offre conduit chaque acteur, par exemple les automobilistes, à vouloir améliorer sa situation individuelle, son temps de trajet, en empruntant les nouvelles routes. Les embouteillages résultent d'une inadéquation entre l'offre en transport (c'est-à-dire l'infrastructure) et la demande en transport (c'est-à-dire les choix des voyageurs).

L'intuition de corriger cette inadéquation ne fonctionne de loin pas toujours. Le comportement égoïste des automobilistes engendre «*l'anarchie*» sur les routes. Faute d'une coopération entre les automobilistes, les nouvelles infrastructures sont bouchées et n'améliorent pas la fluidité du trafic. On peut ajouter qu'il n'est pas possible d'étendre à l'infini les infrastructures de transport.

Le péage urbain comme régulateur du trafic

Autre question abordée: le coût, notamment celui de la voiture. Il a un impact fort sur le mode et la décision de mobilité. Son examen se fait à travers les effets du péage urbain sur les comportements

de mobilité ainsi que les effets de la disponibilité de places de stationnement sur l'usage de la voiture.

En 2006, la ville de Stockholm a introduit un péage urbain (A. Danalet et A. Audikana). Accepté alors par 53% des votants, il est soutenu par 70% des personnes interrogées selon un sondage de mai 2011. Mis en place à l'entrée du centre-ville avec un tarif qui varie en fonction de l'heure d'entrée dans le centre, il démontre qu'une faible baisse du trafic (de 20%) peut avoir un impact important sur les embouteillages. Il modifie les habitudes de mobilité et peut même faire disparaître certains trajets. Le coût différencié incite les individus à utiliser davantage les transports en commun, mais aussi à différer leur trajet dans des plages horaires où le péage coûte moins cher.

L'introduction d'un péage urbain à Lausanne a fait l'objet d'un débat politique en 2013. La Municipalité s'y est opposée, arguant que la ville ne connaissait pas d'engorgement notable. De plus, la Constitution suisse interdit de taxer l'utilisation des routes. Les deux auteurs relèvent que l'opinion des citoyens suisses par rapport aux problèmes de congestion urbaine est ambiguë. Ils reconnaissent l'existence du problème et soutiennent à 75% le principe de causalité «*pollueur - payeur*». Cependant, seuls environ 40% de la population accepte l'instauration d'une redevance

pour l'utilisation des routes (Etude Rapp 2007 pour l'Office fédéral des routes).

Le rôle clé du stationnement

La question du stationnement est abordée par D. Baehler et V. Kaufmann. Tout déplacement en voiture nécessite par définition deux places de stationnement: l'une au départ, l'autre à destination. Les conditions de stationnement ont une influence décisive sur l'usage de la voiture. C'est pourquoi le stationnement est aujourd'hui considéré comme l'un des principaux leviers des politiques de déplacement urbain, notamment pour favoriser un report modal de la voiture vers d'autres modes de transport.

Plusieurs études menées en Suisse (Lausanne, Genève et Berne) et en France (Besançon, Toulouse et Grenoble) montrent que la disponibilité d'une place à proximité du lieu de travail induit un usage quasi systématique de l'automobile. La modulation du nombre de places de stationnement sur les lieux de travail permet de diminuer l'usage de la voiture. Mais pour autant qu'il existe une offre complémentaire et efficace de transports publics.

Les espoirs du télétravail

La mobilité s'opère dans l'espace. C'est l'accès à un lieu distant qui est la raison de l'acte de transport. Avec les nouvelles technologies, on peut aujourd'hui réaliser des

activités du quotidien sans se déplacer: travailler depuis chez soi, faire ses courses à l'aide de sa tablette, s'acquitter de tâches administratives en quelques clics. On en escompte une réduction du trafic, mais ce sont, encore aujourd'hui, des espoirs qui demandent confirmation. Les potentialités du télétravail sont examinées par E. Ravalet et P. Rérat.

Tout comme le développement du téléphone portable ou de la vidéoconférence ne semble pas nécessairement limiter les déplacements des personnes qui les utilisent, les effets du télétravail peuvent être mitigés. Il n'est généralement pratiqué qu'un jour ou deux par semaine, ce qui soulage le trafic aux heures de pointe. Mais il peut aussi contribuer à

l'éloignement des personnes de leur lieu de travail.

Les études sont peu nombreuses en Suisse. Les réflexions proposées s'appuient sur deux expériences menées par les CFF et [Swisscom](#). Il est difficile d'en généraliser les enseignements. Le recul manque pour évaluer l'impact du télétravail sur la mobilité.

Dépasser les débats de posture dans les politiques de la mobilité

La mobilité est omniprésente dans nos vies quotidiennes. Elle occupe l'agenda politique avec de nombreuses votations à tous les niveaux: fédéral, cantonal et communal. Chacun plaide la complémentarité entre les transports publics et

la voiture. Mais les débats prennent bien plus souvent la forme d'une guerre des tranchées. Pour les promoteurs des transports publics, il faut d'abord accroître l'offre de trains et de bus. Pour les défenseurs de la voiture par contre, l'accessibilité et le stationnement des voitures doivent avoir la priorité en ville.

Les contributions de l'ouvrage montrent bien les potentialités et les limites de chaque solution. Elles révèlent aussi l'importance du contexte territorial et institutionnel dans lequel se développe la mobilité. Les bonnes expériences sont intéressantes, mais on ne peut pas transposer sans autre des recettes qui ont fait leurs preuves ailleurs.

Le Musée Jenisch met en valeur l'estampe en couleur

L'institution veveysanne expose un florilège de lithographies françaises de la fin du 19e siècle

Pierre Jeanneret - 27 juillet 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31802>

L'exposition [Vertige de la couleur](#) (à voir jusqu'au 1er octobre 2017) présente un intérêt à la fois informatif - voire didactique - et esthétique.

La naissance de l'estampe est liée à l'invention en 1796 de la lithographie. Celle-ci repose sur le procédé de la répulsion mutuelle de l'eau et des corps gras. Comme l'explique fort bien la petite brochure mise à

la disposition des visiteurs, *«une lithographie en couleurs est obtenue par plusieurs passages juxtaposés ou superposés les uns aux autres»*. L'exposition montre d'ailleurs un certain nombre d'estampes dans leurs états successifs, ainsi que des épreuves d'essai corrigées par les artistes: *«remettre du rose»*, *«garnir en bleu léger»*...

Mais au-delà de ces

considérations techniques, le visiteur s'arrêtera surtout sur la valeur esthétique des œuvres présentées. La période de gloire de la lithographie est la deuxième partie du 19e siècle. Quant à l'éventail des auteurs exposés, il est très large. Odilon Redon reste fidèle au noir et blanc. Maurice Denis, le plus mystique des [Nabis](#), exprime dans l'album *Amour* le bonheur familial intime de l'artiste avec sa

femme Marthe, un bonheur tout empreint de tendresse et de religiosité. Henri-Edmond Gross, à l'instar de Signac, demeure un adepte du style pointilliste, comme dans ses huiles. Et tant d'autres créateurs - de Cézanne à Vallotton et de Renoir à Bonnard - dont nous ne pouvons énumérer la longue liste ici.

L'influence du japonisme (Hokusai, Hiroshige) est évidente dans le dernier quart du 19e siècle. C'est particulièrement sensible chez Henri Rivière. Ses paysages

bretons annoncent par ailleurs curieusement la «*ligne claire*» dans les BD, notamment chez Hergé. On constate aussi que l'estampe, art mineur plus discret que la peinture, se prête bien aux scènes d'intérieur intimistes d'Edouard Vuillard.

Mais c'est dans l'affiche que la lithographie en couleurs trouve son expression - à la fois commerciale et artistique - la plus populaire. Le grand maître en est Henri de Toulouse-Lautrec, avec son célèbre *Divan japonais* qui figure sur d'innombrables *posters*, ainsi que ses affiches pour La

Goulue ou le Moulin-Rouge, cet univers montmartrois des cabarets interlopes dans lequel l'artiste se sentait si bien. L'exposition offre donc un riche panorama de l'art de l'estampe et de ses meilleures productions.

Signalons, à l'étage, le nouvel accrochage de la prestigieuse collection Kokoschka. Nouvel accrochage aussi pour la collection permanente du musée, avec une importante série de Hodler, dont de bouleversants portraits de Valentine Godé-Darel au visage émacié, peu avant son agonie.

Expresso

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

Les galetas urbains déménagent à la campagne

De nombreux dépôts de stockage sont construits le long des axes routiers, comme par exemple entre Vevey et Berne. Généralement situés en zone artisanale de communes rurales, ils consomment beaucoup de terrain et ne créent aucun emploi. Ces dépôts répondent à la demande de citoyens vivant dans des appartements limités en surface et privés de cave et de grenier. Mais ils contribuent au mitage du territoire et à l'augmentation des déplacements motorisés. | *Michel Rey - 29.07.2017*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

PV2020: les détracteurs bien tranquilles d'Alain Berset

<https://www.nzz.ch/schweiz/rentenreform-2020-fuer-einen-teil-der-buergerlichen-ein-tragfaehiger-kompromiss-ld.1302582>
<http://www.reforme-retraites.ch/comite/>
<https://www.nzz.ch/schweiz/rentenreform-der-abstimmungskampf-wird-heftig-ld.151893>
<https://www.letemps.ch/suisse/2017/07/26/opposants-reforme-retraites-se-sentent-laches-ludc>
<http://www.alliancedesgenerations.ch/>
http://www.alliancedesgenerations.ch/alliance_des_generations
http://www.arbeitgeber.ch/wp-content/uploads/2017/06/20170609_Prise-de-position-UPS-PV2020.pdf
https://www.fer-ge.ch/documents/40027/348969/Infopolitique_votation_24sept2017.pdf/8d60b69c-4d99-4b79-83a3-ee21a9fa7360
<http://www.reforme-retraites.ch/>
<https://nzzas.nzz.ch/wirtschaft/wirtschaft-steht-bei-rentenreform-abseits-migros-plaediert-fuer-ja-ld.1308474>
<https://www.ubs.com/ch/fr/swissbank/wealth-management/prevoyance/systeme.html>
<https://www.facebook.com/Non.a.la.PV2020/>
<https://www.facebook.com/PV2020OUI/>
<https://www.facebook.com/Reforme.retraites.OUI/>

Ceux qui cherchent à diviser en jouant le deuxième pilier contre l'AVS

<https://www.domainepublic.ch/articles/31664>
<https://www.ubs.com/magazines/markets-research/en/white-papers/2017/reform-of-retirement.html>
https://www.bsvlive.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=fr&lnr=1%2F96&iframe_style=yes
<https://www.domainepublic.ch/articles/31664>

Neuchâtel, potions amères

<http://www.club-44.ch/>
<http://pages.rts.ch/emissions/temps-present/suisse/8570014-neuchatel-lheure-des-comptes-a-sonne.html#8570016>
<https://www.csem.ch/>
<https://www.microcity.ch/>
<https://www.swissmedical.net/>
<https://cneo.ch/>

Comprendre les enjeux de la mobilité

<http://www.ppur.org/produit/832/9782889151721/La%20mobilite%20en%20questions%20>
<https://www.swisscom.ch/fr/about/entreprise/durabilite/travail-flexible.html>

Le Musée Jenisch met en valeur l'estampe en couleur

http://www.museejenisch.ch/fre/exposition/vertige_de_la_couleur
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Nabi_\(peinture\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Nabi_(peinture))

Expresso